

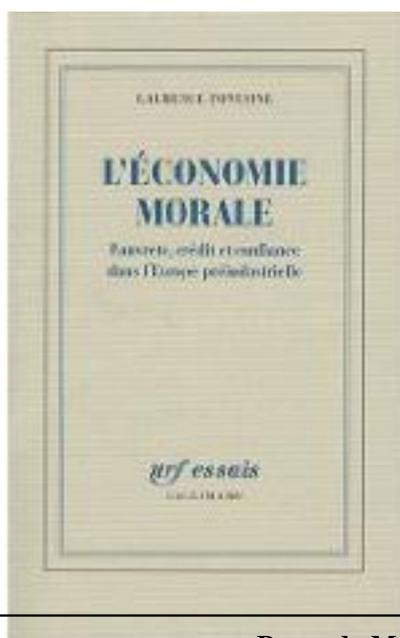
Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Laurence Fontaine

# L'économie morale

- Lectures - Recensions -



Date de mise en ligne : jeudi 30 octobre 2008

---

Revue du Mauss permanente

---

*Une fois n'est pas coutume, il ne s'agit pas d'une recension mais d'une réaction à la conclusion de l'ouvrage de Laurence Fontaine, L'économie morale (Galimard, 2008). Jean-Louis Laville précise combien les critiques que l'historienne adresse à l'économie solidaire et à Alain Caillé manquent leur cible. En attendant un dialogue fructueux ?*

Cet article a été initialement publié sur le [blog](#) tenu par Jean-Louis Laville sur le site d'*Alternatives économiques*. Nous le reproduisons avec son aimable autorisation. SD

## Crise capitaliste, économie morale et autre économie

La crise capitaliste soulève aujourd'hui des problèmes d'interprétation. Par-delà l'appel devenu consensuel en quelques jours à une nouvelle régulation, quelle économie demain pour la société ?

### L'économie peut-elle être moralisée ?

Il est aujourd'hui essentiel de penser ensemble économie et société mais cette tâche apparemment simple se heurte à des obstacles inattendus. Ils sont condensés dans la conclusion d'un ouvrage qui vient de paraître « L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle » par Laurence Fontaine. Cette historienne termine son livre par un aller-retour Ancien Régime XXI<sup>ème</sup> siècle pour penser un univers plus humain comme il est annoncé en quatrième de couverture. On attend d'un tel effort une synthèse sur les enseignements du passé pour le présent, un éclairage apporté sur la crise actuelle du néolibéralisme. Or de manière surprenante, la critique est ciblée sur l'altermondialisme dont le « Dictionnaire de l'autre économie » que j'ai dirigé avec Antonio David Cattani (désigné comme dictionnaire dans la suite du texte) est considéré comme emblématique. Le problème est que les arguments qui nous sont attribués sont tellement dénaturés que cette caricature risque de brouiller les débats pourtant nécessaires autour des conditions de possibilité d'une économie morale.

Pour en clarifier les termes, il paraît pertinent de procéder en deux temps. D'abord, il importe de comprendre le mouvement par lequel une chercheuse en vient à éluder la crise engendrée par les excès du néo-capitalisme pour se centrer presque exclusivement sur la dénonciation de l'altermondialisme. Cette posture est à analyser parce qu'elle est révélatrice des partis pris qui hypothèquent la réflexion sur notre devenir commun. Il convient ensuite d'identifier, derrière les effets de rhétorique, quels sont les véritables enjeux d'une analyse des rapports entre économie et société.

### Don, solidarité et microcrédit

« L'économie morale » s'appuie sur l'histoire pour réhabiliter le marché contre la nostalgie d'un monde perdu où l'économie était encadrée dans le social, où « le don primait sur le marché » (10 -les pages des citations sont ainsi notées entre parenthèses-) « un âge d'or » où « l'économie était inséparable de la société » (322). Les illusions de l'autre économie tiendraient en premier lieu à cette idéalisation du don, retour vers une utopie « jadis réalité » (327). Elles résideraient aussi dans cette défense d'alternatives empruntant « au passé pour dessiner l'avenir » et dans cet

appel à de nouveaux thèmes comme « le microcrédit et ses vertus supposées » (9).

Alain Caillé qui est incriminé n'a jamais prôné une bonne économie du don contre une mauvaise économie de marché, il s'en est défendu dans de multiples numéros de la revue du Mauss et dans un ouvrage comme « Anthropologie du don » où il présente clairement les risques d'enfermement liés au don. Dans sa rubrique « don » du dictionnaire, il se distancie du formalisme des analyses de fonctionnement des réseaux pour s'intéresser à leurs fondements. Il n'idéalise ni le don, ni les réseaux.

Si personne ne parle donc d'économie du don, personne n'inscrit non plus « l'économie du don dans un régime qui serait solidaire » et appelé « démocratique » (326). L'accusation ici faite est de négliger les dominations inhérentes aux solidarités. Ce reproche peut être formulé seulement parce qu'une confusion est entretenue entre solidarités héritées donnant la priorité à une origine commune et solidarités construites issues d'engagements réciproques référés à des biens communs. L'examen des solidarités construites effectué dans le dictionnaire met en évidence qu'il existe une invention solidaire propre à la modernité démocratique. Pierre Leroux dès 1840 oppose la solidarité à la charité parce qu'elle est un lien social basé sur le principe d'égalité. Les solidaristes traduisent ensuite la dette sociale en termes de droits pour échapper aux tutelles notabiliaires. Condamner la solidarité au motif qu'elle entretiendrait des dépendances traditionnelles revient à nier différentes conceptions concurrentes pourtant présentées sous la forme d'une typologie dans la rubrique « solidarité » du dictionnaire.

La mythification du microcrédit est également absente du dictionnaire puisque Jean-Michel Servet présente une rubrique critique à son égard pour des raisons qui sont détaillées dans « Banquiers aux pieds nus. La microfinance », livre cité par Fontaine mais dont la thèse centrale n'est pas non plus restituée. Dans ce livre, Servet distingue deux logiques de la microfinance, l'une comme « nouvelle extension de l'esprit capitaliste », l'autre comme inscription « dans le champ des pratiques solidaires » (444-454). Servet invite donc à problématiser la microfinance. Il ne fait nullement l'apologie du microcrédit, bien au contraire.

« Dans l'opinion courante, dans les idéologies ambiantes, le marché ne saurait avoir de rôle positif » (321). L'altermondialisme qui constituerait la meilleure illustration de cet air du temps rejeterait dans sa version française « le commerce dans les métiers infâmes », reconduisant l'idéologie léniniste et sa « sainte horreur du marché et de l'activité économique concrète » (321). Réduire la complexité et les ambivalences de l'altermondialisme à un prolongement du léninisme ne permet pas de raison garder. Cette vision débordée par ses affects libéraux, dont témoignent les qualifications d'« infâmes » et « sainte », présente comme déification du don et diabolisation du marché ce qui est en fait dans le dictionnaire une distinction analytique entre différents principes économiques. Chacun de ces principes présente plusieurs facettes, pour le dire trop vite : liberté et inégalité pour le marché ; égalité et bureaucratie pour la redistribution ; solidarité de proximité et pesanteur du lien social pour la réciprocité. Autrement dit, il est primordial de refuser la mythification de l'un quelconque de ces principes. Comme il a été précisé dans un ouvrage collectif « Vers un nouveau contrat social », la perspective d'économie plurielle n'implique pas l'éradication du marché. Cette grille d'analyse conduit d'ailleurs à une formule reprise notamment par Lionel Jospin ou Zaki Laïdi : « oui à l'économie de marché, non à la société de marché ».

### **Economie et normativité**

L'altermondialisme, encore lui, ne serait donc qu'une expression de « vieilles lunes, singulières et totalisantes » (329) qui s'appuierait sur « la validité, jugée absolue, des thèses de Polanyi » (334) dont l'Avatar ne serait qu'un avatar d'une pensée marxiste-communiste. Polanyi prônerait ainsi « un socialisme d'Etat » (323) et l'avènement d'un « homme nouveau » qui « aime l'unanimité, pas le débat contradictoire » (326).

Là encore, les propos de cet auteur comme ceux que nous tenons avec Caillé dans la postface des « Essais de Karl Polanyi » publiés récemment sont déformés. Dans cette postface, la validité de Polanyi n'est pas jugée absolue, puisque plusieurs pages sont consacrées aux « critiques de l'histoire économique polanyenne ». Quand nous situons sa position par rapport au marché, nous écrivons : « s'il est vrai que Polanyi a sous-estimé la capacité du marché à améliorer les niveaux de vie et à favoriser les processus d'individualisation, il n'en reste pas moins qu'il n'a jamais plaidé pour sa suppression mais pour sa domestication. Dans ses échanges avec Ludwig Von Mises, Polanyi affirmait la compatibilité des marchés et du socialisme. En défendant l'idée d'une nécessaire autoprotection de la société, il montrait qu'aux poussées dérégulatrices répliquent toujours des initiatives sociétales qui entendent subordonner le fonctionnement des marchés à des règles démocratiques ».

Nous sommes également accusés de vouloir « défaire ce que l'histoire a fait » en retrouvant dans « L'Autre économie », elle nous cite : « la logique de la réciprocité, c'est-à-dire du don / contre-don, ou de la redistribution patrimoniale et étatique ». La façon dont est présentée cette citation la rend difficilement compréhensible. Or, ce passage qui est incriminé ne porte pas sur l'autre économie (que nous n'avons jamais affublé d'un A majuscule). Il porte en fait sur la différence entre économie et commerce que Fontaine ne retient pas puisqu'elle assimile infâmie du commerce et sainte horreur du marché. Elle n'explicite pas les raisons pour lesquelles elle pratique cette confusion qui est à notre sens critiquable. La restitution de l'ensemble du passage permet de mieux cerner notre argument à cet égard : « ce qui est en effet à peu près aussi vieux que l'humanité c'est la pratique du commerce mais celui-ci, loin de s'organiser nécessairement et toujours sur le modèle du marchandage et de l'achat et de la vente, obéit en fait, le plus souvent à la logique de la réciprocité c'est-à-dire du don/contre-don -, ou de la redistribution patrimoniale ou étatique. Le commerce peut être commerce par dons, commerce administré ou commerce de marché. Et encore, dans ce dernier cas de figure convient-il de distinguer entre les marchés sur lesquels les échanges s'effectuent à des taux préfixés qu'ils soient coutumiers ou objets de taxation administrative et le marché sur lequel, conformément à la théorie économique les prix ne préexistent pas à l'échange mais varient en fonction de l'offre et de la demande ».

Comme le prouve le parcours reconstitué dans les Essais, Polanyi s'est éloigné d'un socialisme d'Etat. Il a rejoint Marcel Mauss dans sa critique du bolchevisme (voir pour Mauss, « appréciation sociologique du bolchevisme » puis « socialisme et bolchevisme » dans ses « Ecrits politiques » réunis et présentés par Marcel Fournier). Polanyi, dans sa vie comme dans ses textes, a privilégié l'éducation populaire comme moyen démocratique pour contrecarrer le formatage des représentations par l'approche formelle de l'économie. Le prendre à parti pour une volonté de « remodeler » (326) les hommes, procède d'une naturalisation de l'économie existante : le libéralisme économique réaliserait des intérêts dont on omet de mentionner le caractère institué, il serait donc dénué de toute normativité. Par contre ses opposants seraient pris entre moralisme et autoritarisme. On ne peut que conseiller sur ce sujet la lecture de « L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme » de Christian Laval, la trajectoire qu'il retrace part d'Adam Smith qui concourt au dépassement des servitudes « au sens où il élimine toute transcendance et soutient que la réalité sociale tient tout entière dans l'interdépendance des intérêts individuels » (213) pour aboutir au régime normatif du néolibéralisme qui est la « refondation d'une anthropologie complète » (326).

De ce point de vue, comment éluder que des auteurs comme Friedrich Von Hayek ou Milton Friedman, en érigeant l'analyse économique en savoir positif en arrivent à faire passer leurs opinions politiques pour des vérités scientifiques ? La notion de « constitution économique » chez Hayek l'amène ainsi à préconiser de « retirer au pouvoir politique, en particulier s'il est démocratique, la maîtrise de la politique économique » afin de la confier à des experts. L'histoire de la Société du Mont Pèlerin et la genèse du consensus de Washington, rappelée dans la rubrique « organisations internationales » du dictionnaire par François-Xavier Merrien et Flora Mendy confirment la tendance du néolibéralisme, à faire passer des orientations à fort contenu idéologique pour des préconisations axiologiquement neutres. Le dialogue de Polanyi avec le Guild Socialism anglais et le socialisme de Max Adler ou Otto Bauer met en évidence l'importance accordée à la liberté. Polanyi, critique à l'égard du « socialisme réel », ne plaide donc pas pour un homme nouveau mais pour un pluralisme démocratique dans l'approche de l'économie, ce qui suppose une réflexion sur l'enseignement de l'économie dont l'actualité n'est plus à démontrer.

Encore une précision, le scénario de l'économie plurielle présenté dans le dictionnaire ne peut être confondu avec des « scénarios post-capitalistes qui voudraient étendre à l'ensemble de la société les circuits de l'économie solidaire » (333). Laurent Fraisse qui est cité à cet égard prend soin de distinguer deux acceptions du changement social, celle de l'économie plurielle et celle du post-capitalisme révolutionnaire. Notre position converge avec celle de Mauss pour qui les changements démocratiques « ne commandent nullement ces alternatives révolutionnaires et radicales, ces choix entre deux formes de société contradictoires, mais ils se font et se feront par des procédés de construction de groupes et d'institutions nouvelles à côté et au-dessous des anciennes » (Ecrits politique, 265). L'économie solidaire rassemble en son sein des participants qui se prononcent pour un débat à partir des pratiques. Ils demandent la reconnaissance de celles qui sont ignorées par les pouvoirs publics, sans les placer hors marché mais en tirant aussi leurs ressources de la redistribution et de la réciprocité. Prétendre que l'économie solidaire peut s'étendre à toute la société et en même temps la rabattre sur l'économie informelle, c'est ignorer l'ensemble des apports faits par les auteurs du dictionnaire, en particulier les auteurs sud-américains, sur l'économie populaire ou le marché solidaire entre autres, c'est délaissé la dimension citoyenne revendiquée par les acteurs et retranscrite dans de nombreuses publications depuis quelques années. La conclusion de « L'économie morale » souffre d'un manque de documentation sur ces réalités contemporaines qui explique des amalgames et des interprétations pour le moins hâtives.

### Perspectives d'avenir

Une fois que l'on s'est focalisé sur la dénonciation de l'altermondialisme, qu'a-t-on à dire sur la présente crise économique ? Sur ce plan, les conclusions semblent moins assurées. D'un côté, il est stipulé que « l'accès au marché » peut « seul fonder des stratégies d'avancement » pour les plus pauvres (314). D'un autre côté, il est affirmé que « ce sont les transformations de la société avec la reconnaissance d'un statut, l'égalité juridique proclamée des femmes et des hommes et l'accès à l'éducation » qui permettent aux femmes de se « sortir de la pauvreté plus que toutes les expériences économiques réussies qu'elles ont pu conduire ici ou là » (319) ; « les règles juridiques forment les capacités d'agir » (318). Cet accent mis sur le droit relativise singulièrement les vertus de l'accès au marché soulignées quelques pages auparavant.

Ces constats contradictoires sont assortis de silences étonnants. Comment peut-on mentionner que « la frontière entre le don et la corruption est longtemps restée floue dans l'Europe moderne » (330), comme si l'on agissait d'un problème dépassé, sans évoquer la néo-philanthropie et ses risques ? Comment ne pas dire un mot par la suite sur les relations entre marché et corruption alors que des livres à succès comme « Gomorra » mais aussi des ouvrages de recherche comme « entreprise légale, propriétaires mafieux » de Clotilde Champeyrache soulignent la gravité de la situation ? Enfin les allusions à « l'aventure de l'entreprise », « l'aventure entrepreneuriale » (314), aux « capacités entrepreneuriales » (313), à « la créativité entrepreneuriale » (319) ne peuvent que suggérer d'en revenir à Christian Laval insistant sur la prégnance de cette idéologie entrepreneuriale pour laquelle « l'entreprise apparaît comme une forme universelle d'action », chaque individu devant devenir « entrepreneur de soi-même » (333).

Ultime affirmation péremptoire : « toutes les analyses de l'Autre économie se fondent sur la certitude que l'on serait historiquement passé d'un système de production à un autre de manière indiscutable et visible » (328). Soutenir une telle assertion après avoir lu le dictionnaire est paradoxal puisque au contraire la pluralité des économies y est constamment rappelée. La discussion suppose que l'on s'interdise de détourner les écrits. C'est à cette condition qu'il devient possible de ne pas se livrer à de faux procès. Pour ma part, j'admets être d'accord avec Fontaine sur « l'étude de la pluralité » des « économies au sein du monde contemporain » (329). La conceptualisation de l'économie plurielle exposée dans le dictionnaire ne limite toutefois pas cette pluralité au face-à-face des économies marchandes et aristocratiques, elle inclut l'économie informelle, l'économie non marchande de redistribution ou l'économie solidaire. Autre convergence, la priorité est de « déterminer pratiquement les manières de faire participer chaque homme et chaque femme au débat public grâce au droit de vote, à la circulation et au partage de

l'information comme biens communs, au refus de sa marchandisation par des monopoles, à la mise en place, pour finir, d'institutions garantissant à tous l'accès libre et égal en ses conditions aux biens premiers que sont la sécurité, la santé et l'impartialité de l'Etat » (334-335). Sur ces bases qui sont très proches de celles de nombre d'auteurs du dictionnaire, un débat portant cette fois sur les positions vraiment exprimées pourrait être mené. Il pourrait par exemple concerner le lien entre la dynamique marchande et la marchandisation par des monopoles. Il pourrait aussi inclure une interrogation pour savoir s'il est suffisant de défendre l'accès individuel à des biens ou s'il est nécessaire en complément de favoriser des modes de socialisation permettant que soient vécues des expériences relevant de différentes logiques socio-économiques comme le préconise Mauss.

Qu'est-ce qui finalement pose problème dans les positions défendues par les auteurs du dictionnaire ? Il semble bien que ce soit leur questionnement sur les rapports entre démocratie et marché. Il se heurte à deux conceptions opposées autour desquelles se focalise toujours l'affrontement idéologique.

La première conception postule que l'économie de marché conduit à la société de marché. Cet enchaînement considéré comme inéluctable minimise les constructions institutionnelles obtenues à partir de la dynamique démocratique. Toutefois, celles-ci ne peuvent être tenues pour négligeables. Etat social, droit social, économie sociale : l'économie de marché a été historiquement soumise à des limites et les entreprises ne sont pas restreintes aux sociétés de capitaux.

La seconde position, consiste à avaliser la co-substantialité du marché et de la démocratie, à assimiler économie et marché. Les réactions excessives de Fontaine indiquent en tout cas qu'il s'agit de s'attaquer à ce « sophisme économiciste » pour reprendre les termes de Polanyi (Revue du Mauss, n 29, 2007, 63-79), c'est encore toucher au sacré dans notre société puisque cela implique d'être soupçonné de vouloir éliminer le marché. Pourtant loin d'un tel projet, il convient d'admettre que d'autres registres économiques sont bien mobilisés, dans les services publics et solidaires par exemple. L'enjeu est soit de les aligner sur les comportements propres au capitalisme marchand, soit de les reconnaître pleinement dans leur spécificité et de les inclure dans des politiques pour une économie plurielle. Pour que le monde soit respirable dans tous les sens du terme, la diversité économique est aussi nécessaire que la diversité culturelle ou la biodiversité.

---

[Un entretien avec Laurence Fontaine](#)